

Modalités d'examens du 1^{er} semestre en contexte de confinement

Dans le contexte de crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, la direction de l'Université Rennes 2 a organisé la recomposition du calendrier universitaire et adapté les modalités d'examens, selon un nouveau dispositif, voté ce vendredi 20 novembre par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Contrôles continus:

La CFVU autorise les équipes pédagogiques à ne prendre qu'une seule note de contrôle continu lors du semestre 1 en cas d'impossibilité pédagogique, matérielle ou technique d'évaluation complémentaire.

Calendrier des examens :

La session d'examens terminaux de janvier se déroulera du 4 au 13 janvier. Les convocations aux examens et leurs modalités seront connues de tous au plus tard le 8 décembre afin de permettre à tous les étudiants de s'organiser avec un délai suffisant. Le calendrier des épreuves pour les UEO et mineures sera publié au plus tard le 27 novembre.

Modalités des examens terminaux :

Les examens terminaux se feront en distanciel synchrone, c'est à dire en temps réel (à une heure précise) et avec une durée limitée. Toutefois les équipes pourront proposer des épreuves en distanciel asynchrone - l'étudiant a plusieurs jours pour effectuer son épreuve - pour des dossiers, devoirs maisons, QCM ... dans le respect des objectifs pédagogiques. Ce passage en asynchrone est permis pour faciliter la continuité entre enseignement et évaluation, à l'appréciation de l'enseignant.

Les étudiants qui n'auront pas pu participer aux examens pour des raisons matérielles et ou d'isolement lié au covid se verront proposer une session exceptionnelle. Ces modalités seront précisés ultérieurement.

Pour tout problème de matériel informatique, de connexion internet, ou d'autres types de difficultés, les étudiants sont invités à se signaler à l'adresse etudiant-covid19@univ-rennes2.fr et à leurs responsables de formation afin que des solutions adaptées puissent être trouvées.

Contact :

Anaïg Blum Le Coat 02 99 14 10 37 / 06 12 52 42 58